

**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SÉANCE DU 20 FEVRIER 2019**

Date de la convocation : 11 février 2019

Ordre du jour : Compte administratifs 2018 et comptes de gestion 2018 de la commune et du service de l'eau et de l'assainissement, affectation des résultats, projet traitement de l'eau, attribution de subventions aux associations.

L'an deux mille dix-neuf et le vingt février à vingt heures trente minutes, les membres du conseil municipal de cette commune se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de

**Présents :**

ALDEBERT Denis, ARRAGON Bénédicte, BEAUCLAIR Eric, BERTRAND Jean-Luc, CARRILLO Christophe, CUARTERO Michel, DOUCET Stéphane, ETIENNE Marc, FAGES Guylène, LORI Sabrina, MATHIEU Philippe, MONTIALOUX Régis, POUGET Valérie, RODRIGUES David, VALENTIN Denis

**Absents excusés :** BOUCHARD SEGUIN Hélène, DA COSTA Fabien, DA COSTA Francisco, DIVERNY Sylvie, FAGES Luc, GAZAGNE Valérie, HALLEUX Frédéric, BOISSONNADE Virginie (donne pouvoir à Michel CUARTERO), POËLAERT Jérôme, THION André.

Monsieur Christophe CARRILLO a été désigné comme secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté. Monsieur le Maire a ensuite ouvert la séance, et a exposé ce qui suit :

**2019-07 Budget général : approbation du compte administratif 2018**

Monsieur le Maire présente le Compte Administratif 2018 du Budget Principal de la Commune de Banassac-Canilhac, qui fait apparaître les résultats de clôture suivants :

● Section de fonctionnement :

*Résultat reporté : Excédent de 77 670,74 €*

Résultat de l'exercice 2018 : Excédent de 123 941,14 €

Résultat de clôture : Excédent de 201 611,88 €

● Section d'investissement :

*Résultat reporté : Déficit de 85 245,63 €*

Résultat de l'exercice 2018 : déficit de 7 848,85 €

Résultat de clôture : déficit de 93 094,48 €

Monsieur David RODRIGUES, Maire de Banassac-Canilhac ayant quitté la salle, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le Compte Administratif présenté.

**2019-08 Budget principal : approbation du compte de gestion 2018**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2018 du Budget Principal de la Commune,

**Statuant** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2018,

**Statuant** sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections,

**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SÉANCE DU 20 FEVRIER 2019**

**DÉCLARE** que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2018 par Monsieur Michel MEYRUEIX, receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni réserve ni observation de sa part.

**2019-09 Affectation des résultats 2018 du budget principal**

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2018, en adoptant le Compte Administratif qui fait apparaître :

Reports pour rappel :

Déficit reporté de la Section Investissement de l'année antérieure : ..... 85 245,63 €  
Excédent reporté de la Section de Fonctionnement de l'année antérieure : ..... 77 670,74 €

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (déficit-001) de la Section d'Investissement de : ..... 7 848,85 €  
Un solde d'exécution (excédent -002) de la Section de Fonctionnement de : ..... 123 941,14 €

Restes à réaliser :

Par ailleurs, la Section d'Investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : ..... 147 466,00 €  
En recettes pour un montant de : ..... 99 579,00 €  
Le besoin net de la Section d'Investissement peut donc être estimé à : ..... 140 481,48 €

Le résultat de la Section de Fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la Section d'Investissement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'affecter le résultat comme suit :

**Excédent de Fonctionnement capitalisé (R1068) : ..... 140 981,48 €**  
**Excédent de Résultat de Fonctionnement reporté (R002) : ..... 60 630,40 €**

**2019-10 Service de l'eau et de l'assainissement : approbation du compte administratif 2018**

Monsieur le Maire présente le Compte Administratif 2018 du Service de l'Eau et de l'Assainissement de la Commune de Banassac-Canilhac, qui fait apparaître les résultats de clôture suivants :

- Section de fonctionnement :  
*Résultat reporté : Excédent de 6 261,51 €*  
Résultat de l'exercice 2018 : Excédent de 18 113,24 €  
Résultat de clôture : Excédent de 24 374,75 €
  
- Section d'investissement :  
*Résultat reporté : Excédent de 54 484,59 €*  
Résultat de l'exercice 2018 : Excédent de 29 396,33 €  
Résultat de clôture : Excédent de 83 880,92 €

Monsieur David RODRIGUES, Maire de Banassac-Canilhac ayant quitté la salle, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le Compte Administratif présenté.

**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SÉANCE DU 20 FEVRIER 2019**

**2019-11 Service de l'eau et de l'assainissement : approbation du compte de gestion 2018**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2018 du Service de l'Eau et de l'Assainissement,

**Statuant** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2018,

**Statuant** sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections,

**DÉCLARE** que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2018 par Monsieur Michel MEYRUEIX, receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni réserve ni observation de sa part.

**2019-12 Affectation des résultats 2018 du service de l'eau et de l'assainissement**

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2018, en adoptant le Compte Administratif du Service de l'Eau et de l'Assainissement qui fait apparaître :

Reports pour rappel :

Excédent reporté de la Section Investissement de l'année antérieure : ..... 54 484,59 €  
 Excédent reporté de la Section de Fonctionnement de l'année antérieure : ..... 6 261,51 €

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (excédent-001) de la Section d'Investissement de : ..... 29 396,33 €  
 Un solde d'exécution (excédent -002) de la Section de Fonctionnement de : ..... 18 113,24 €

Restes à réaliser :

Par ailleurs, la Section d'Investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : ..... 125 591,00 €  
 En recettes pour un montant de : ..... 19 711,00 €  
 Le besoin net de la Section d'Investissement peut donc être estimé à : ..... 21 99,08 €

Le résultat de la Section de Fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la Section de Fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la Section d'Investissement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'affecter le résultat comme suit :

**Excédent de Fonctionnement capitalisé (R1068) : ..... 21 999,08 €**  
**Excédent de Résultat de Fonctionnement reporté (R002) : ..... 2 375,67 €**

**2019-13 Désignation des représentants pour le Comité Départemental du Tourisme :**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, lors de son Assemblée Générale Extraordinaire du 19 février 2019, le Comité Départemental du Tourisme de la Lozère a approuvé une modification de ses statuts.

C'est dans cette logique de mise à plat des modalités de représentation de ses membres que le Comité Départemental du Tourisme nous demande de lui communiquer la liste des personnes susceptibles de représenter notre commune.

De cette façon, plutôt que de nommer un représentant unique qui, en cas d'empêchement, devrait donner pouvoir à un représentant difficile à déterminer, il a été admis en Assemblée

**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SÉANCE DU 20 FEVRIER 2019**

Générale d'établir une liste de représentants qui pourront, à tour de rôle ou simplement selon leurs disponibilités, représenter Banassac-Canilhac sans autre formalité que d'annoncer leur participation en réponse aux convocations.

Cet organisme ayant un lien direct avec le tourisme, Monsieur le Maire propose logiquement de transmettre la liste suivante :

- *Monsieur David RODRIGUES, Maire.*
- *Monsieur Christophe CARRILLO, Adjoint au Tourisme.*
- *Monsieur Régis MONTIALOUX, Conseiller Municipal en charge du Camping la Vallée.*

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré,

**DÉSIGNE Messieurs David RODRIGUES, Christophe CARRILLO et Régis MONTIALOUX** pour représenter la Commune de Banassac-Canilhac au sein du Comité Départemental du Tourisme lors des Assemblées Générales ordinaires et extraordinaires et des éventuelles autres réunions programmées par cet organisme.

**2019-14 Attribution de subventions aux associations**

Monsieur le Maire présente les demandes de subventions de fonctionnement des associations pour l'année 2019, conformément aux critères d'attribution énoncés dans le règlement d'attribution voté en séance du 23 janvier 2019.

Il présente les subventions étudiées par la Commission Finance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité retient les subventions suivantes, qui seront inscrites au Budget Primitif 2019 :

**Articles 6574, subventions de fonctionnement aux associations : 7 950,00 €**

**Répartis comme suit :**

Amicale Laïque de Banassac.....	4000,00 €
Gymnastique Volontaire Club de l'Urugne .....	150,00 €
Association Pierres et Sigillées .....	300,00 €
Association Lisons Ensemble.....	400,00 €
L'Echo de Roqueprins (Chorale) .....	100,00 €
Association Familles Actives .....	500,00 €
Association Familiale du Canton .....	600,00 €
Club l'Oustal .....	300,00 €
FNACA La Canourgue/Banassac-Canilhac/Le Masegros.....	100,00 €
C.C.A.S. de Banassac-Canilhac .....	1500,00 €

**2019-15 Divers travaux de marquage au sol et demande de financement au titre des amendes de police**

Monsieur le Maire expose qu'il convient de réaliser des travaux liés à la sécurité des piétons et automobilistes sur différents secteurs de la Commune. Plusieurs chantiers ont été recensés et chiffrés ainsi qu'il suit :

**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SÉANCE DU 20 FEVRIER 2019**

9 passages piéton RD 998 Agglomération de Banassac .....	1522,50 €
Bande Stop Vc de l'Escure/voie ferrée .....	24,00 €
Bande Stop Vc de la Peissonière.....	36,00 €
Dent de Requin Malvezy.....	176,00 €
Ligne de Cedez le passage Canilhac .....	42,00 €
1 passage piéton RD 809 Agglomération Banassac.....	42,00 €
Installation du chantier .....	200,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- retient les propositions présentées,
- demande une subvention au titre des amendes de police pour ces travaux nécessaires à l'amélioration de la sécurité, pour un montant total de 2090,50 € H.T
- s'engage à réaliser les travaux si l'opération bénéficie de la dotation demandée,
- précise que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget 2019.

**2019-016 Nouveau plan de financement projet de traitement eau potable UDI du Ségala et Malvézy**

Monsieur le Maire rappelle le projet de mise en place d'un traitement de l'eau potable sur les installations du Ségala et de Mavézy.

Le conseil municipal dans sa séance du 5 septembre 2018 avait approuvé le plan de financement pour un montant de 31 800,00 €

Monsieur le Maire présente l'estimation des travaux, faite par notre Maître d'œuvre au conseil municipal, ainsi que le nouveau plan de financement :

Dépenses HT		Recettes HT	
Travaux :	42 724 €	DETR (44.5 %), acquis :	19 080 €
		Agence Adour Garonne (35.5 %)	15 167 €
		Autofinancement (20%) :	8 448 €
	Total : 42 724 €		Total : 42 724 €

La différence du coût est liée à la mise en place d'un traitement au chlore pour le camping municipal qui n'était pas pris en compte dans la première estimation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- demande une aide à l'agence de l'eau Adour Garonne
- adopte le plan de financement prévisionnel
- autorise Monsieur Le Maire à consulter les entreprises pour la réalisation des travaux après avoir obtenu les financements.

**2019.17 Plan de financement projet clôture du réservoir de Banassac et pose de compteur sur les réservoirs :**

Dans le cadre de la mise en conformité des réservoirs d'eau potable et d'une démarche de

**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SÉANCE DU 20 FEVRIER 2019**

réduction des fuites sur le réseau d'eau potable, Monsieur le Maire a demandé des devis pour :

- La mise en place d'une clôture autour du réservoir de Banassac pour éviter l'intrusion de personnes et de bétails.
- La mise en place de compteurs d'eau sur les réservoirs afin de sectoriser le réseau et permettre de localiser les fuites plus rapidement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- adopte le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses HT		Recettes HT	
Clôture :	3 781,00€	DETR (60 %) :	3 220,33 €
Pose compteurs :	1 586,22€	Autofinancement (40%) :	2 146.89 €
Total : 5 367.22 € HT		Total : 5 367.22 €	

- charge Monsieur le Maire de déposer une demande de subvention auprès des services de l'Etat
- autorise à lancer les travaux après attribution de la subvention DETR

**2019-18 Nouveau plan de financement projet de rénovation de la canalisation d'eau potable entre Le Ségala et Pratnau**

Monsieur le Maire rappelle le projet de rénovation de la canalisation d'eau potable entre Le Ségala et Pratnau.

Dans le cadre des contrats territoriaux, le Conseil Départemental a donné son accord pour une aide d'un montant de 12 241€ pour le renouvellement de la conduite d'eau potable.

Après réception de l'estimation du montant des travaux faite par le maître d'œuvre, qui s'élève à 79 152€, Monsieur le Maire propose :

- De demander un complément de subvention au Conseil Départemental d'un montant de 6 360€ en plus de l'enveloppe dédiée aux contrats territoriaux
- Au conseil municipal d'approuver le plan de financement ci-dessous :

Dépenses HT		Recettes HT	
Travaux :	79 152 €	Département (23.5 %)	18 601 €
		Autofinancement (76.5%) :	60 551 €
Total : 79 152 €		Total : 79 152 €	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- demande une aide au Conseil Départemental
- adopte le plan de financement prévisionnel
- autorise Monsieur Le Maire à consulter les entreprises pour la réalisation des travaux

**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SÉANCE DU 20 FEVRIER 2019**

**Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 heures 40.**

**date d'affichage du compte rendu : 6 mars 2019**

Numéro délibération	Objet délibération
2019.07	Budget général : approbation du compte administratif 2018
2019.08	Budget général : approbation du compte de gestion 2018
2019.09	Affectation des résultats 2018 du budget principal
2019.10	Service de l'eau et de l'assainissement : approbation du compte administratif 2018
2019.11	Service de l'eau et de l'assainissement : approbation du compte de gestion 2018
2019-12	Affectation des résultats 2018 du service de l'eau et de l'assainissement
2019-13	Désignation des représentants pour le Comité Départemental du Tourisme
2019-14	Attribution de subventions aux associations
2019-15	Divers travaux de marquage au sol et demande de financement au titre des amendes de police
2019-16	Nouveau plan de financement projet de traitement eau potable UDI du Ségala et Malvézy
2019-17	Plan de financement projet clôture du réservoir de Banassac et pose de compteurs sur les réservoirs
2019-18	Nouveau plan de financement projet de rénovation de la canalisation d'eau potable entre Le Ségala et Pratnau

**Émargements des conseillers municipaux :**

ARRAGON Bénédicte	RODRIGUES David
BOISSONNADE Virginie (procuration à CUARTERO Michel)	BERTRAND Jean-Luc
LORI Sabrina	CUARTERO Michel
ETIENNE Marc	ALDEBERT Denis
FAGES Guylène	DOUCET Stéphane

**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SÉANCE DU 20 FEVRIER 2019**

CARRILLO Christophe	MATHIEU Philippe
BEAUCLAIR Eric	VALENTIN Denis
POUGET Valérie	MONTIALOUX Régis